

EXPERTISE AMIABLE ET JUDICIAIRE

PROCEDURE DE LA METHODOLOGIE DE L'EXPERTISE AMIABLE ET CONTRADICTOIRE

OBJECTIFS : Etre capable de réaliser des expertises amiables pour tous litiges, malfaçons, assistance à maîtrise d'ouvrage en expertise d'assurance ou judiciaire, expertise ayant au minimum deux parties présentes. Assistance technique pour les Avocats afin d'assigner en référé
Savoir rédiger des rapports d'expertise et des rapports de constatations de désordre.
Formation pouvant prétendre à la formation d'Expert Judiciaire après validation de rapports d'expertise amiable.

PUBLICS : Expert privé. Expert en Pathologie. Architecte. Maître d'œuvre. Technicien en bâtiment. Conducteur de travaux. Profession de l'immobilier

Formateur/formatrice :

Expert Bâtiment, Expert judiciaire, professionnel du bâtiment.

Effectif :

12 stagiaires

Admission - Prérequis :

Entretien individuel

Méthode pédagogique : Activités de compréhension et d'acquisition

Supports pédagogiques sur clé USB ; Cours sur vidéo projecteur, étude de cas et jeux de rôles.

Evaluation finale : QCM et Etude de cas

Documents délivrés : Attestation individuelle de formation





CHRYSOLE-FORMATION
Faire savoir notre savoir-faire

2 jours / 14h00
700 € HT
Repas et hébergement
non inclus

Programme de formation : Expert amiable

LA TERMINOLOGIE DES EXPERTISES

L'Expertise Judiciaire
L'Expertise Unilatérale
L'Expertise Amiable
L'Expertise Collégiale
L'Expertise d'Assurance

L'EXPERT AMIABLE

La Déontologie de l'Expert
Qu'est ce qu'un Expert ?
A quoi sert l'Expertise ?
Quel est le rôle de l'expert ?
Qui missionne l'Expert Amiable ?
Les Qualités de l'Expert Amiable
Les difficultés de l'Expert Amiable
Les buts de l'Expert Amiable

LA DEONTOLOGIE DE L'EXPERT

Les règles de base
Le Rôle et devoirs de l'Expert
Le Rôle et devoirs de l'Expert envers les Avocats
Le Rôle et devoirs de l'Expert envers les parties
Le Rôle et devoirs de l'Expert envers ses confrères
Les consultations privées de l'Expert

LA PRATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'EXPERTISE AMIABLE

Le Missionnement et l'Annuaire des Parties
Le devis d'Honoraires de mission d'expertise
Savoir convoquer les parties
Savoir diligenter la 1^{ère} réunion d'Expertise Amiable et Contradictoire
Comprendre et lire la mission
Savoir réaliser l'audition des parties
Comment faire la visite des lieux
Savoir rédiger un Rapport de synthèse
Analyser et Comprendre la Réception des Dires
Savoir diligenter la 2^{ème} réunion d'Expertise Amiable et Contradictoire
Savoir rédiger le rapport d'expertise et/ou le rapport de constatations de
Comment et à qui faire le dépôt du rapport final
Le Règlement de note d'honoraires

Modèle de rapport



CHRYSTILE-FORMATION
Faire savoir notre savoir-faire

2 jours / 14h00
700 € HT
Repas et hébergement
non inclus

PROCEDURE ET CONTEXTE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Formateur/formatrice : Expert Bâtiment, Expert judiciaire, professionnel du bâtiment.

OBJECTIFS : Etre capable d'appréhender concrètement les "démarches" pratiques de l'expertise.

Connaître les règles permettant de garantir les intérêts des parties en cause et de respecter les procédures légales. Savoir réaliser des expertises judiciaires après inscription auprès des cours d'appel

PUBLICS : Professionnels ayant déjà une expérience significative dans leur domaine technique souhaitant l'agrément ou désirant faire le point sur l'attitude à tenir au cours d'une expertise judiciaire.

Effectif :

12 stagiaires

Admission - Prérequis :

Entretien individuel

Méthode pédagogique :

Activités de compréhension et d'acquisition

Supports pédagogiques sur clé USB ; Cours sur vidéo projecteur, étude de cas et jeux de rôles.

Evaluation finale : QCM et Etude de cas

Documents délivrés : Attestation individuelle de formation





CHRYSTILE-FORMATION
Faire savoir notre savoir-faire

2 jours / 14h00
700 € HT
Repas et hébergement
non inclus

Programme de formation : Expert judiciaire

LA TERMINOLOGIE DES EXPERTISES

- L'Expertise Judiciaire
- L'Expertise Unilatérale
- L'Expertise Amiable
- L'Expertise Collégiale
- L'Expertise d'Assurance

L'EXPERT JUDICIAIRE

- La Déontologie de l'Expert
- Le rôle de l'Expert
- La position de l'Expert dans un différent juridique
- Ses qualités
- La reconnaissance professionnelle

LES PRINCIPES DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

- Les règles de base et serment de l'Expert judiciaire
- La saisine
- Les règles de procédure
- La déontologie
- Les difficultés

LA PRATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

- L'examen de la mission
- Le montage du dossier
- La première réunion
- Les investigations
- La documentation
- Le rapport
- Les délais
- Les honoraires et frais
- Les obligations

CONTEXTE ET OBLIGATION DE TRAVAIL

- Obligations fiscales et sociales
- La responsabilité civile professionnelle
- Les associations d'experts (Compagnies)
- Les risques

INSCRIPTION SUR LES LISTES

MODELE DE PROCEDURE ET DE RAPPORT D'EXPERTISE

- Des exemples concrets

TABLEAU DES HONORAIRES

CHRYSTILE-FORMATION
ZI La Carie 53210 Argentré

Tél. : 09.72.38.84.02 / 0811 690 330 / Mail : contact@chrystile-formation.fr